



Appel à projets pour Kunst am Bau

CAMPUS EDHEA – ECOLE DE COUTURE DU VALAIS A SIERRE

Procédure sélective en deux phases

Phase I

Sélection des artistes invités à développer un projet

Phase II

Commande d'avant-projets

HES-SO Valais Wallis
Etat du Valais, Service immobilier et patrimoine

Décembre 2023

A Dispositions générales

Objet du marché La HES-SO Valais Wallis, en collaboration avec le Service immobilier et patrimoine de l'Etat du Valais, se référant à l'article 11 du règlement sur la promotion de la culture du Canton du Valais du 10 novembre 2010, a réservé un montant de fr. 160'000.- pour une intervention artistique liée à la construction du Campus EDHEA – Ecole de couture du Valais à Sierre.

Il s'agit d'un appel d'offres en procédure ouverte sélective au sens de l'article 10 de la LcAIMP du 8 mai 2003. Cette procédure comporte deux phases :

1. Sélection d'environ cinq artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossiers ;
2. Evaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes sélectionnés en phase une.

Description du projet Généralités

La construction du nouveau Campus a pour vocation de répondre aux besoins de l'EDHEA (Ecole de design et haute école d'art) et de l'Ecole de Couture du Valais. En effet, l'exiguïté des locaux utilisés actuellement par ces écoles, combinée à la vétusté des bâtiments occupés par l'EDHEA, ne permet plus d'accueillir les apprentis et étudiants dans des conditions acceptables. L'objectif du nouveau Campus est de créer des espaces d'apprentissage et de travail ainsi que des salles de classe fonctionnelles et adaptées aux enseignements dispensés par les deux écoles et de permettre leur développement futur.

L'EDHEA a pour particularité de rassembler une école d'arts appliqués du secondaire II professionnel et une haute école d'art de niveau tertiaire, ce qui amène des élèves et des étudiants d'âges et d'horizons différents à se côtoyer au quotidien. Si cette particularité peut être considérée comme une chance, elle représente également un défi dans la construction d'un nouveau Campus. Dans cette optique, il convient de favoriser les synergies et les espaces de rencontres tout en marquant les différenciations. Il en va de même des interactions avec l'Ecole de Couture.

L'Ecole de Couture contribue par ses formations d'apprentissage de créateur/créatrice de vêtements et de confectionneur/confectionneuse au rayonnement de la formation secondaire II professionnelle dans le canton du Valais. Elle élargit l'offre de formation dans le domaine de l'art et de l'artisanat, et surtout, elle participe à l'élargissement de l'offre pour les jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire. Elle développe et transmet les savoir-faire en matière de design, production et artisanat en collaborant avec des partenaires privés et publics, au niveau cantonal, national et international.

HES-SO Valais-Wallis - EDHEA

Fondée en 1949 sous l'appellation d'Ecole cantonale des beaux-arts du Valais, l'école déménage à plusieurs reprises avant de s'établir définitivement à Sierre en 1997. Elle y devient l'Ecole cantonale d'art du Valais (ECAV). En 2019, à l'occasion de son 70e anniversaire, l'ECAV adopte une nouvelle identité, l'Ecole de Design et Haute Ecole d'Art (EDHEA), pour mieux souligner sa double mission. En parallèle, l'EDHEA intègre formellement la HES-SO Valais-Wallis.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'EDHEA comptait un effectif de 146 élèves de niveau secondaire II (graphisme, maturité professionnelle arts visuels et

arts appliqués et propédeutique et maturité spécialisée arts visuels) et 82 étudiants pour le niveau haute école (bachelor en arts visuels et master of arts in public spheres).

L'EDHEA conduit également des activités de recherche depuis 1998, collaborant avec des chercheurs d'autres disciplines et d'autres régions. Les axes de travail principaux sont le son, dans ses dimensions d'écoute, de production, d'archivage et de patrimoine, ainsi que le rapport à l'architecture et au territoire alpin. La création du nouveau Campus nourrit en effet l'intérêt à intensifier les rapports entre ingénierie et art, écologie et design ou encore santé et travail.

Depuis de nombreuses années, l'EDHEA a développé un important réseau régional, national et international de partenariats avec des institutions culturelles. En 2022 par exemple, plusieurs anciens étudiants et professeurs ont participé à des manifestations prestigieuses (Biennale de Venise, Berlinale) et exposé dans des musées de renommée internationale (Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Musée des Beaux-Arts de Montréal, MAMCO, etc.).

L'Ecole de couture du Valais

L'Ecole de Couture mandatée par le Service de la formation professionnelle (SFOP), compte 2 niveaux de formation - certificat fédéral de capacité (CFC) et attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) - pour les professions suivantes :

- Créateurs/Créatrices de vêtements
- Confectionneurs/Confectionneuses

L'enseignement à plein temps est donné simultanément en français et en allemand. Pour l'année scolaire 2022/2023, l'Ecole de Couture comptait un effectif de 54 apprentis.

Une étude sur le devenir des Créateurs/Créatrices de vêtements, de l'ETH Zurich (2020 - 2022) a montré que dans cette branche professionnelle, les jeunes ayant terminé leur apprentissage entament fréquemment des formations continues et des spécialisations diversifiées dans des métiers artistiques, sociaux, pédagogiques et économiques.

Synergies

Bien que les zones de travail soient clairement délimitées sur les plans architecturaux, d'évidentes synergies entre l'Ecole de Couture et les formations du secondaire II professionnel dispensées à l'EDHEA seront concrétisées dans le nouveau Campus. Des mutualisations de salles de classe ainsi que d'espaces communs sont prévus. La proximité des différentes filières ouvrira la voie à de nouvelles collaborations artistiques inter-écoles et inter-filières. Des collaborations pédagogiques peuvent être également envisagées.

Grâce à ces synergies et à ces complémentarités, le nouveau Campus va devenir un carrefour d'échange où la créativité et le savoir-faire des diplômés des différentes formations proposées seront mis en évidence. Le Campus se positionnera donc comme la référence pour les métiers artistiques en Valais.

Intervention artistique Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Le périmètre d'intervention se situe à l'intérieur de la parcelle de construction, sise en zone d'intérêt général, selon les indications ci-dessous.

Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques du bâtiment et du site tout en recherchant le dialogue avec lui. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.

Périmètre Le périmètre d'intervention se trouve à l'intérieur de la parcelle 3968, lieu-dit Lamberson, rue du Stade à Sierre.

Contraintes Le dispositif respectera les normes et réglementations en vigueur, notamment au sujet de la sécurité générale, des normes SIA et des directives du BPA. Il tiendra compte des exigences de pérennité dans le choix des matériaux et de la mise en œuvre. Résistant aux actes de vandalisme ou d'arrachage, il nécessitera un entretien minimum.

Participation L'appel d'offres est ouvert à tout artiste ou groupement d'artistes, quel que soit sa nationalité ou son domicile.

Calendrier

Phase 1

15 décembre 2023	Appel d'offres dans SIMAP
5 janvier 2024	Appel d'offres dans Kunstbulletin
26 janvier 2024	Délai de remise des dossiers de candidature
14 février 2024	Sélection des artistes retenus pour la phase 2

Phase 2

5 mars 2024	Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus (l'artiste peut déléguer une personne en cas d'impossibilité de présence)
15 mars 2024	Questions des participants
22 mars 2024	Réponses aux questions
3 mai 2024	Remise des projets
16 mai 2024	Présentation des projets et décision du jury

Réalisation Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de caractéristiques. Elle interviendra avant la fin du chantier (juin 2026)

Groupe d'experts Un groupe d'experts évaluera les candidatures déposées dans le cadre de la première phase et examinera les projets qui seront présentés au terme de la deuxième phase. Il fera une proposition pour la réalisation au maître d'ouvrage. Le rapport du groupe d'experts sera remis aux concurrents qui auront été retenus pour la 2^{ème} phase.

Président : Jean-Paul Felley, directeur EDHEA, Sierre

Membres : Philippe Venetz, architecte cantonal, Sion
François Seppey, directeur de la HES-SO Valais-Wallis, Sion
Alain Dubois, chef du service de la culture, Sion
Damien Chevalley, architecte, CLR architectes, Genève
Charlotte Laubard, chargée de cours à la Head, Genève
Chantal Prod'hom, ancienne directrice du MUDAC, Lausanne
Fabrice Gygi, artiste, Genève

Suppléants : Maéva Besse, curatrice, Sion
Eddy Jollien, architecte au SIP, Sion

Prix et honoraires Une indemnité de Fr. 5'000.- sera attribuée à chaque artiste qui aura été retenu pour la deuxième phase, ce pour autant qu'il aura présenté un projet répondant aux conditions des présentes directives.

Les projets deviennent propriété de l'organisateur, les droits d'auteur étant réservés. Le budget à disposition pour la réalisation proprement dite, à savoir honoraires, conception et exécution, est limité à Fr. 160'000.-.

B Première phase

La première phase a pour objectif de sélectionner, sur dossier, environ 5 artistes ou groupes d'artistes qui seront invités à réaliser un avant-projet en deuxième phase.

Candidature

Le dossier comprendra :

- la fiche d'identification annexée aux présentes directives ;
- une lettre de candidature présentant notamment la démarche générale de l'artiste ainsi que ses motivations spécifiques par rapport au projet d'animation artistique du Campus EDHEA et Ecole de Couture du Valais sur un maximum de deux pages ;
- un bref curriculum vitae de l'artiste ou de chacun des artistes du groupe ;
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, représentatives de son activité actuelle et, le cas échéant, réalisées in situ ; ce document sera présenté en couleurs sur un maximum de huit pages ;
- d'éventuelles publications de référence.

Les documents seront présentés sur format PDF par courriel. Pour la première phase, les artistes sont invités à rendre leur dossier de candidature jusqu'au **vendredi 26 janvier 2024**, confirmation par retour d'e-mail faisant foi, à l'adresse suivante :

eddy.jollien@admin.vs.ch

Les candidatures devront être adressées avec mention indiquée de l'objet concerné, soit :

"EDHEA ET ECOLE DE COUTURE – KUNST AM BAU"

Critères de sélection

Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants seront appliqués :

1. Motivations exprimées pour le projet
2. Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier
3. Engagement dans une démarche de création contemporaine

C Deuxième phase

Visite et documents Les artistes et groupes d'artistes prendront part à une visite obligatoire du site (Sierre, Rue du Stade, devant les anciennes halles Usego) qui aura lieu le **mardi 5 mars 2024 à 13h30** (l'artiste peut déléguer une personne en cas d'impossibilité de présence).

A cette occasion les documents suivants leur seront remis :

- un dossier à l'échelle 1:500 regroupant la situation ainsi que les plans et coupes du bâtiment ;
- un dossier photo du site et des environs ;
- d'éventuelles directives complémentaires.

Dossier d'avant-projet Le dossier remis par le candidat comprendra :

- la présentation de l'avant-projet avec un maximum de 3 planches ;
- un devis sommaire ;
- le calendrier de réalisation proposé.

Le format pour les planches est A2 vertical, les autres documents sont rendus au format A4. D'autres supports complémentaires sont autorisés (maquette, photos, ...).

Délais Pour la seconde phase, les artistes sont invités à déposer leur dossier d'avant-projet jusqu'au **vendredi 3 mai 2024**, timbre postal faisant foi, à l'adresse suivante :

Etat du Valais
Service immobilier et patrimoine
Eddy Jollien, architecte
Place du Midi 18
1950 Sion

En tenant compte de la nature de l'intervention artistique et de l'avancement du chantier, le calendrier de réalisation sera déterminé après le jugement. Les artistes s'engagent à en assurer la réalisation avant la mise en exploitation complète du site (été 2026).



Sion, le 14 décembre 2023

Jean-Paul Felley
Président du groupe d'experts